Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_07-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 22

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Ronan GOUEREC, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 10

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Stéphanie MINGANT a donné pouvoir à Christophe COUIC
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_07-DE

7. TARIFS COMMUNAUX 2026

Exposé :

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'évolution des tarifs des services municipaux.

Une analyse a été réalisée pour les différents tarifs avec comme objectif d'actualiser la politique tarifaire de la Ville au regard du coût de revient des services publics concernés, du niveau de participation des usagers au financement de ces services et de l'évolution du taux d'inflation qui est d'environ de +1,3% sur un an.

Proposition :

Suite aux analyses menées, il est proposé au Conseil municipal de voter les tarifs annexés à la présente délibération, sur la base des orientations suivantes :

- Une hausse de plusieurs tarifs pour tenir compte à la fois de l'inflation et du niveau actuel de la politique tarifaire :

* Facturation de travaux et de location de matériel : +1,3%
* Salles associatives : entre +1% et 1,3%
*Redevance pour occupation des halles : +1,30%
*Redevance pour occupation sur le marché extérieur : +1,3%
*Redevance – forfait fête foraine : de +1,3%
*Cirque : +1,3%
*Redevance soumis à arrêté préfectoral :
  - Terrasses : de +1,37%
  - échafaudage-emprise chantier clôturé sur domaine public : +1,3%

*Cimetière : autour de +1,5%
*Camping :
  - emplacement : +5cts€
  - emplacement pour véhicule-animal : +5 cts€

- La modification de plusieurs grilles tarifaires et le remplacement de certains tarifs :

*Médiathèque : alignement sur les tarifs instaurés par Quimperlé Communauté dans le cadre du plan de la lecture publique. L'abonnement annuel pour un adulte de 25 ans et plus passe de 10€ à 15€.

*Tarification des séjours jeunes : refonte de la grille tarifaire proposée dans une délibération spécifique lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2025

- Création d'un tarif :

*Cinéma : un tarif pass festival -plein tarif : 20€
*Cinéma : un tarif pass festival -tarif réduit : 10€

- Les autres tarifs restent stables

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)